

MÉMOIRE

Association des

Retraité-e-s

de l'Alliance

de la

Fonction Publique

ARFP

**Analyse de la situation actuelle des travailleurs
et de travailleuses du secteur public fédéral
face à leur RETRAITE**

**Situation des retraité-e-s
(Anciens membres de l'AFPC)**

**Le manque de RESPECT du GOUVERNEMENT
envers les personnes âgé-e-s**

<i>INTRODUCTION.....</i>	<i>1</i>
<i>AFFIRMATION DE L'ARAFP.....</i>	<i>2</i>
<i>MANIPULATION.....</i>	<i>4</i>
<i>PREMIÈRE RÉCLATION DE L'ARAFP.....</i>	<i>5</i>
<i>DEUXIÈME RÉCLATION DE L'ARAFP.....</i>	<i>6</i>
<i>BASE DE L'ÉTUDE.....</i>	<i>6</i>
<i>LES VIEUX RETRAITÉS.....</i>	<i>8</i>
<i>ESCROQUERIE.....</i>	<i>9</i>
<i>FAUSSES AMÉLIORATIONS.....</i>	<i>10</i>
<i>TROISIÈME RÉCLAMATION DE L'ARAFP.....</i>	<i>10</i>
<i>MANQUE DE VISION.....</i>	<i>12</i>
<i>HEUTHANASIE.....</i>	<i>13</i>
<i>POSITION FERME DE L'ARAFP.....</i>	<i>13</i>
<i>CEUX & CELLES.....</i>	<i>14</i>
<i>SOLUTION.....</i>	<i>15</i>
<i>-22.7%.....</i>	<i>16</i>
<i>QUATRIÈME RÉCLARATION DE L'ARAFP.....</i>	<i>17</i>
<i>CONCLUSION.....</i>	<i>17</i>

Introduction

L'Association des Retraité-e-s de l'Alliance de la Fonction publique a pour but de représenter tous les anciens membres de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada qui sont à leur retraite. Son principal objectif est de veiller sur les intérêts et les avantages relatifs aux Régimes de Pension de tous les anciens membres de l'AFPC ainsi que sur les privilèges et les prérogatives des conjoints, conjointes, partenaires et bénéficiaires de tous les membres suite au décès de l'un ou l'autre. Le nombre d'anciens membres de l'AFPC à la retraite peut se chiffrer à plus de 250 milles et ce en plus des 170 milles membres actifs de l'AFPC.

Tous les ans **des centaines de millions de dollars sont perdus** par les anciens membres de l'AFPC ou leurs bénéficiaires faute de communication ou par insuffisance d'information liée à des lacunes administratives qui ne sont pas adaptées à une clientèle de personnes âgées. Nous travaillons constamment à corriger ces déficiences dans le système actuel et à ce que les renseignements pertinents aux Régimes de Pension soient plus simples, plus compréhensifs et plus accessibles à tous les retraité-e-s.

L'ARAFP n'est pas un club social, ni un Syndicat.

La vocation de l'Association est de donner du service aux personnes et d'améliorer leur sort une fois à la retraite tout en protégeant leurs acquis. Les engagements de l'Association sont basés sur le RESPECT de la personne une fois à la retraite et sur la CONSIDÉRATION de l'ensemble des personnes âgées qui sont trop souvent oubliées et négligées dans des conditions de pauvreté où il n'y a pas de place pour elles parce qu'elles sont devenues une charge supposément non productive dans la société d'aujourd'hui.

Il est impératif que les membres actifs de l'AFPC sachent que sur le plan ministériel, c'est le Président du Conseil du Trésor qui a la responsabilité d'administrer la Loi sur la Pension de la fonction publique (LPFP). Il faudrait peut-être que les membres actifs de l'AFPC commencent à y penser sérieusement sur le plan convention collective.

2...

Considérant que les prestations de retraite sont régies en vertu de la Loi sur la Pension de la fonction publique (LPFP) ainsi que l'administration relative au régime de pension qui est gérée et réglementée par le même secteur fédéral des Pensions, nous devons être vigilant et attentif à toute réforme parce que tout le système est exclusivement basé sur une consultation qui est trop souvent à sens unique. Il est dicté ce qui sera fait et qu'en pensez-vous?

La complexité des Régimes de Pension a incité l'AFPC avec la collaboration de l'ARAFP aujourd'hui à produire un document indispensable à tout travailleur et toute travailleuse au-dessus de **(50) ans** qui veut savoir exactement ce qui lui sera dû une fois à la retraite. Chacun devrait se procurer une copie de ***(Quant vient le moment de quitter la fonction publique du Canada pour prendre sa retraite)***. Voir www.psac.afpc.com Logo de l'ARAFP dans la colonne de gauche. Tous les aspects de la Pension sont touchés dans ce document afin qu'un membre puisse savoir précisément à quoi s'attendre dans toutes les circonstances d'une retraite.

L'Association des Retraité-e-s de l'Alliance de la Fonction publique, ARAFP, affirme catégoriquement que le Régime de Pension actuel n'est absolument pas équitable. Le gouvernement peut modifier comme bon lui semble les données tous comme les objectifs de la LPFP et ces Règlements sans jamais bonifier ou améliorer le sort des prestataires. L'indignation de cette injustice fait en sorte que ce sont les travailleurs et les travailleuses qui continuent à payer une note trop élevée parce qu'il n'y a pas de vision ni aucune créativité dans les esprits des administrateurs du Conseil du Trésor qui sont supposés gérer nos Régimes de Pensions.

L'Association présente dans ce document sa vision sur le futur des retraités du 21^{ème} siècle et sur le sort réservé aux personnes âgées :

- les possibilités d'améliorer les conditions et la qualité de vie de ceux et celles qui ont contribué à engendrer toute cette technologie qui est à notre portée aujourd'hui;

3...

- dénonce l'élite politique et l'actuelle société qui ont perdu complètement le sens du **RESPECT** pour les aînés en agissant comme si nous souhaitions leur mort;
- Avez-vous visité un centre de soins de longue durée dernièrement? C'est inacceptable.
- évoque certaines perspectives d'optiques qui pourraient favoriser la création d'emplois qui sont pertinentes à la réalité au quelle nous faisons face;
- préconise une ouverture à la communication plutôt qu'à une consultation qui n'en ait réellement pas une;
- expose des faits qui sont loin de l'évidence parce que personne c'est donnée la peine d'analyser les conséquences des décisions prises.

4...

MANIPULATION DES CHIFFRES POUR BERNER LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES

En **2006**, sous prétexte d'assurer la durabilité à long terme des régimes de pensions du secteur public, le Conseil du Trésor du Canada prescrivait, toujours sous le principe d'une consultation imposée, une augmentation considérable des contributions des travailleurs et des travailleuses dont le changement de formule affectait directement les prestations des régimes coordonnés avec les prestation du Régime de Pension du Canada (RPC) et du Régime des rentes du Québec (RRQ).

Taux des augmentations :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Sur le salaire à concurrence du maximum prévu par le RPC ou le RRQ	4.0%	4.0%	4.3%	4.6%	4.9%	5.2%	5.5%	5.8%	6.1%	6.4%	?
Sur tout salaire dépassant le maximum prévu par le RPC ou le RRQ	7.5%	7.5%	7.8%	8.1%	8.4%	8.4%	8.4%	?	?	?	?

www.tbs-sct.gc.ca#pubs_pol/hrpubs/pensions/nppm-aprp01-fra.asp

**40% d'augmentation des cotisations en (4) ans :
C'EST BEAUCOUP.**

Le maximum prévu par le RPC ou le RRQ était de 41 100 \$ dollars en 2005

Le maximum prévu par le RPC ou le RRQ était de 44 900 \$ dollars en 2008

Deuxième tableau des taux de cotisations :

PÉRIODES	TAUX
1 ^{er} janvier 1996 - 31 mars 1970	6.5%
1 ^{er} avril 1970 - 31 décembre 1976	7.0%
1 ^{er} janvier 1977 - 31 décembre 2005	7.5%
1 ^{er} janvier 2006 - 31 décembre 2006	7.8%
1 ^{er} janvier 2007 - 31 décembre 2007	8.1%
1 ^{er} janvier 2008 - à aujourd'hui	8.4%

5...

Ce qui est intéressant dans le cadre de la justification de **ces augmentations** qui s'exprimait à l'avantage des participants; c'est que le calcul de la pension n'a aucunement changé.

Un travailleur ou une travailleuse ayant atteint **35** ans de service et ayant plus de **55** ans, (avec un revenu annuel fictif de 50,000 \$ pour le besoin de cette présentation) bénéficiait du principe suivant :

2 p. 100 X 35 X 50 000 \$ = pour un revue de pension possible de 35 000 \$ par année

Il est inadmissible de berner les travailleurs et les travailleuses de cette façon lorsque le gouvernement se dit responsable de l'administration des biens des travailleurs et des travailleuses.

En plus de l'infamie de ces faux avantages, **il n'est pas prétentieux** de dire que **le principe de la coordination avec la Régime de pensions du Canada ou le Régime des rentes du Québec; c'est de l'escroquerie** sans aucun examen de conscience comme si rien n'était, et encore que le travailleur ou la travailleuse ait dû **subir une augmentation de plus de 50% de sa contribution en moins de 4 ans.**

POURQUOI cette directive de coordination de la Pension avec celles du Régime de pensions du Canada (RCP) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) **serait elle toujours applicable** si les données de cotisation ont changé d'une manière aussi radicale?

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ-E-S DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE, ARAFP RÉCLAME DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL LE RETRAIT IMMÉDIAT DE CETTE DIRECTIVE DE COORDINATION QUI N'A PLUS SA RAISON D'ÊTRE.

(1)

6...

En **1966** la cotisation au RPC était de **1.8 %**. Tous les aspects de la coordination étaient peut-être valables à ce moment mais le procédé des contributions a copieusement été transformé et métamorphosé avec les années et le calcul du pourcentage sur **le maximum des gains annuels ouvrant droit à la pension (MGAP)** et ce avec des taux encore plus élevés sur les gains supérieurs au maximum couvert par le RPC/RRQ a également été modifié. C'est de la fumisterie de faire croire que ces augmentations de contributions sont à l'avantage des travailleurs et des travailleuses.

Actuellement les nouveaux retraités devraient être en mesure de bénéficier pleinement de leur rétribution du **2 p. % par année de service (PLUS) du montant total de la Sécurité à la Vieillesse sans aucun retranchement basé sur une soit disante intégration dont la réglementation et la normalisation ont totalement été substituées.**

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ-E-S DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE RÉCLAME AU GOUVERNEMENT D'ÊTRE HONNÊTE ET LOYAL ENVERS LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DU SECTEUR PUBLIC. (2)

ÉTUDE

Les recherches effectuées furent analysées en fonction de (5) groupes d'âge : (60-65) - (66-70) - (71-75) - (76-80) - (81-85)

Ce ne sont pas tous les travailleurs et toutes les travailleuses du secteur public fédéral qui partent à leur RETRAITE avec le maximum de (35) ans de services. Cette particularité a été prise en considération même si tous les exposés du mémoire sont basés sur le facteur (35) ans de services.

7...

La spécificité des régions a aussi été regardée avec attention à cause de la diversification des revenus par rapport aux grands Centres et nous avons apporté une attention particulière à la région de la Capitale nationale (Ottawa-Gatineau).

Les données recueillies couvraient les régions suivantes :

Le Pacifique; les Prairies; l'Ontario; la Capitale nationale; le Québec; les Maritimes.

Les résultats de nos sondages ont démontré que **la moyenne du revenu** de RETRAITE des anciens membres de l'AFPC, avec la variante établie entre (15) ans et (35) ans de services, était de : **18,930.00 \$ par année** y compris la Sécurité à la Vieillesse.

Après avoir consulté 750 membres et avoir élaboré les conditions de RETRAITE de 326 d'entre eux, nous avons conclu que la moyenne des années de services pouvait s'établir à (23 ans) dans l'ensemble du Canada.

Une particularité très surprenante est ressortie des notre enquête : **le soutien financier des parents âgés.**

Plus de 70% des membres consultés entretenaient soit leur mère, leur père, leur belle-mère ou leur beau-père et 17% d'entre eux, soutenaient (2) parents ou plus. Sans trop insister sur ce phénomène inattendu, il a été retenu que la contribution financière des membres venant en aide à leurs parents âgés, variait entre **4,000.00 \$ et 7,000.00 \$** par année, selon les régions.

Les facteurs les plus manifestés et les plus marquants par ces membres ont été les aspects ANXIÉTÉ et STRESS que pouvaient apporter cette assistance parentale, entre autres :

- le temps à consacrer;
- le peu de recourt existant pour venir en aide à leurs parents;
- l'insuffisance de résidences convenables et disponibles;
- le manque chronique de services dans les institutions;
- les coûts exorbitants des résidences spécialisées;
- le peu de visibilité accordée à la question de l'âge et aux besoins des aînés.

8...

Nous n'avons pas élaborés sur ces propos qui furent toutefois très surprenant de prendre connaissance.

RETRAITÉ PLUS DE (15) ANS

Maintenant parlons de ceux et celles qui sont déjà à leur RETRAITE. Comme nous venons le constater dans la mesure des consultations à sens unique. Les salaires des années **1970** étaient relativement différents des salaires d'aujourd'hui :

Nous avons regardé les revenus de certains groupes qui représentent la majorité des travailleurs et des travailleuses du secteur public fédéral :

#1	Administration des Programmes	1991
	Échelle 2 – maximum annuel	38 954 \$
# 2	Soutien technologique & Scientifique	1991
	Échelle 3 – maximum annuel	40 304 \$
# 3	Inspection des produits primaires	1991
	Échelle 3 – maximum annuel	35 308 \$
# 4	Commis aux écritures ...	1991
	Échelle 4 – maximum annuel	28 301 \$
# 5	Traitement des données...	1991
	Échelle 4 – maximum annuel	26 850 \$
# 6	Secrétariat....	1991
	Échelle 4 – maximum annuel	33 899 \$

Pour le bénéfice de cette étude qui fait en sorte que la Pension d'un travailleur ou d'une travailleuse avec (35) ans de service, est calculée de la façon suivante :

2 % X 35 ans de service X les 5 années consécutives de service les mieux payées = 70 % du montant établi.

Nous avons évalué le montant des 5 années consécutives de services à 33 586 \$ pour les besoins de l'exercice.

9...

Donc voici le résultat des revenus du travailleur ou de la travailleuse :
 $2 \% \times 35 \text{ ans de service} \times 33\,586 \$ = 23\,510.20 \$$ de revenu de pension annuelle.

À l'âge de (65) ans, le travailleur ou la travailleuse dans le système de coordination par le RRC/RRQ verra ce montant diminuer d'environ 7 836.73 \$ ou encore de 653,06 \$ par mois. **C'est de l'escroquerie.**

Même avec le complément de la Sécurité à la Vieillesse (SV) et l'indexation, considérant que toutes ces personnes qui ont œuvré un minimum de (35) ans dans la Fonction publique fédérale, qui se sont payées un Fond de Pension et qu'elles ont travaillées jusqu'à l'âge de (65) ans; elles sont toutes aujourd'hui à la merci des services sociaux et elles recourent en grande majorité au Supplément de revenu garanti (SRG). Le temps qui fait l'âge apporte malencontreusement des inconvénients qui sont difficiles à éloigner.

Lorsque vous atteignez l'âge de (80) ans l'appel à l'aide reste trop souvent sans réponse. Une résidence pour personne âgée coûte environ 1 500 \$ par mois, soit un minimum certain de 18 000 \$ par année pour une personne relativement en santé et autonome.

Une personne en perte de mobilité ou pour tout autre facteur relatif à son âge, les coûts des résidences bondissent entre **2 000 \$ et 3 000 \$ par mois**. Nous avons figuré un montant de **28 000 \$ par année** dans des conditions de service qui n'ont pas encore été établies, réglementées ou sanctionnées.

Le **RESPECT** et la **DIGNITÉ** d'une personne âgée n'ont plus aucune valeur. Tout est fondé sur la capacité de payer et le pari de la longévité de la personne prise à charge. Nous en sommes rendus à ce stage de société et l'avenir s'annonce plus abominable et plus monstrueux.

Avez-vous visité un centre de soins à longue durée dernièrement; c'est lamentable :

10...

1 bain par semaine – aucune moyenne de préposés pour un nombre (X) de résidants – nous avons constaté dans (8) différents endroits, une moyenne de (2) préposés pour (84) résidants après 20 :00 heures – le prorata n'est pas tellement plus reluisant le jour.

C'est ce que notre société offre à ceux et celles qui nous ont apporté la technologie dans laquelle nous vivons aujourd'hui; c'est honteux.

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ-E-S DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE, ARAFP, RÉCLAME DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL UNE RÉGLEMENTATION JUSTE ET ÉQUITABLE DE SERVICES AU PRORATA POUR UN NOMBRE RAISONNABLE DE CLIENTS DANS LES INSTITUTIONS DE LONGUE DURÉE ET DANS TOUTES LES INSTITUTIONS QUI PRENNENT À CHARGE LES PERSONNES ÂGÉES. (3)

Présentement si une catastrophe devait survenir, la très grande majorité des personnes âgées seraient tuées faute de personnel pour les secourir; c'est un fait irrévocable. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette évidence et attendre que la fatalité se produise et réagir par la suite; **parce que nous savons.**

LES FAUSSES AMÉLIORATIONS APPORTÉES EN 2006

Parlons de ROBERT.

Celui-ci à **(59) ans** décide de prendre sa RETRAITE en **Mars 2003** après **(35) ans** de services avec une moyenne salariale de **48 100.00 \$**

Pour les besoins de l'étude, ces prestations annuelles ont été évaluées à **33 670.00 \$ par année** et ce montant sera **indexé** tous les ans selon le coût de la vie :

11...

INDEXATION :

2004 = 3.3%; 2005 = 1.7%; 2006 = 2.2%; 2007 = 2.3%; 2008 = 1.8%
& 2009 = 2.5%

Avec le système actuel voici théoriquement ce qui arrive Robert à **(65) ans.**

2004 : Sa pension annuelle du fédéral passe à 34 771.10 \$

2005 : Sa pension annuelle du fédéral passe à 35 362.20 \$

2006 : Sa pension annuelle du fédéral passe à 36 140.16 \$

2007 : Sa pension annuelle du fédéral passe à 36 971.48 \$

2008 : Sa pension annuelle du fédéral passe à 37 636.96 \$

2009 : Sa pension annuelle du fédéral passe à 38 577.88 \$

Robert a (65) ans au mois de Mars 2009

Voici le calcul de la coordination :

$.007 \times 35 \times 33\,670.00 \$ = 8\,249.15 \$$

Plus la partie de l'indexation : 9.5 % de 8 249.15 \$ = 783.66 \$

Sa pension annuelle du fédéral passe en Mars 2009 à :

$36\,971.48 \$ - 8\,249.15 \$ - 783.66 \$ = \mathbf{27\,938.67 \$}$

Moins l'ajustement de 2008 à .00685 en 2008 = 176.80 \$

Moins l'ajustement de 2009 à .00670 en 2009 = 164.49 \$

Sa pension annuelle du fédéral passerait en Mars 2009 de 38 577.88 \$
à approximativement : **29,203.78 \$ - Tout un plongeon -**

Tous les coefficients ne sont peut-être pas exacts concernant les ajustements car même la Direction des pensions de retraite de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'a pas pu nous donner les basses précises de calcul sur les modifications depuis 2008.

À ce montant vient s'ajouter la partie de la Sécurité à la vieillesse (SV) 516.96 \$ par mois = 6,203.52 \$ par année qui a également été ajustée pour garder la personne à la merci de l'État. **Une perte sèche de revenu de l'ordre de 3,170.58 \$ par année, tout simplement parce que Robert vient d'atteindre l'âge de (65) ans et qu'il a travaillé pendant (35) ans.**

12...

Nous devons considérer dans le cas présent que **Robert** est un privilégié mais les calculs approchent sensiblement la réalité. La question est : **Pourquoi Robert doit-il consentir une perte de revenu de 3,170.58 \$ par année, uniquement parce qu'il a atteint l'âge de (65) ans et parce qu'il a consacré (35) ans de sa vie à son travail?**

Il n'en demeure pas moins que c'est **le genre d'atrocité financière** qui est appliquée ou presque, à tous les travailleurs et toutes les travailleuses du secteur public fédéral qui **se sont payés** pendant (35) ans un Régime de Pension.

Résultat de cette **escroquerie malicieuse**, le bon gouvernement offre maintenant aux travailleurs et aux travailleuses de retourner au travail jusqu'à l'âge de **70 ans** avec des avantages encore plus loufoques : **c'est scandaleux.**

MANQUE DE VISION – PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

Nous avons une population vieillissante. Les gouvernements le disent, les syndicats le crient et les Associations de Retraité-e-s le prêchent depuis plus de (5) ans.

Pourquoi n'a-t-il pas de planification pour répondre à des besoins connus?

Nous avons besoin de résidences réglementées.

Nous avons besoin de préposés pour donner les services et les soins requis à cette nouvelle clientèle.

Où sont les investissements pour faire face à une réalité que tout le monde connaît?

Tout ce financement requis serait un placement lucratif assuré pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Mais, qui **peut** ou **veut** s'occuper de cette planification sociale?

Est-ce qu'il y a eu une étude sur le sujet? Si oui, où est-elle?

La personne humaine est-elle moins importante qu'un projet de placements financiers à rendement?

13...

C'est peut-être la raison POURQUOI notre société parle de plus en plus souvent de l'EUTHANASIE : un acte qui se décrit en mettant fin à la vie d'une autre personne pour lui éviter l'agonie : La vieillesse n'est pas une maladie incurable. C'est une formalité de la vie que nous devrions s'acharner à embellir dans des conditions les plus favorables possibles au lieu construire des mouiroirs pour entasser les personnes âgées.

Il serait peut-être temps d'arrêter de penser comment investir des argents à la recherche de bénéfices et de commencer à capitaliser dans les individus; **dans les femmes et les hommes** qui ont des besoins pour terminer leur vie dans la décence.

LA SOLUTION n'est définitivement pas en les encourageant, les incitant et les exhortant à travailler jusqu'à (70) ans. Plus longtemps les gens travailleront plus rapidement ils mourront. Pourquoi ne pas passer une Loi, dans cette condition, qui éliminerait toute personne ayant plus de (80) ans?

L'Association des Retraité-e-s de l'Alliance de la Fonction publique est contre toute politique de retour au travail pour toute personne qui a mérité de prendre une RETRAITE. Il n'y a aucune raison qu'un travailleur ou une travailleuse soit placé dans une situation à financer le Gouvernement.

Le manque de créativité de nos élus est lamentable. La seule planification du gouvernement; c'est comment faire du profit avec des argents qui ne lui appartient pas.

Les résultats sont catastrophiques.

Les besoins des personnes âgées sont énormes. En investissant dans ces nécessités d'une façon structurée toute cette participation financière pourrait devenir un atout à un essor économique assuré et rentable.

14...

Les exigences face au vieillissement de la population canadienne sont incalculables. Bien planifiée, cette réalité pourrait devenir un stimulant garanti à l'économie de notre pays si nous voulions se donner la peine de réfléchir plutôt que penser à s'enrichir. La relance économique est à notre porté et nous ne voulons pas la voir.

CEUX & CELLES QUI NE BÉNÉFICIENT PAS D'UN FOND DE PENSION :

La Sécurité à la Vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti sont des facteurs louables pour la survie d'une personne.

Nous pouvons avancer que **70%** des personnes âgées s'alimentent péniblement des cette disposition ou des services sociaux. Dans les prochaines années ces programmes risque d'être solliciter à outrance parce qu'il n'y a pas de projet d'ajustement.

L'évolution de notre environnement, la transformation des habitudes de vie, le progrès, l'augmentation des coûts de transport, de logement, d'habillement, de nourriture, d'éducation, de santé et autres facteurs ont fait en sorte qu'il est illégitime de réclamer aux femmes et aux hommes qui ont construit notre nation, de vivre aussi misérablement dans l'attente de mourir.

Peut-on réellement penser en **2009** qu'un être humain ayant plus de **(70)** ans peut subsister avec un revenu de moins de **12 000 \$** par année? **C'est de l'utopie assassnante.**

Nous sommes responsables de capharnaüm économique parce que **nous n'avons rien planifié pour faire face au vieillissement.** Il était plus facile de croire à mort qu'à la vie. Nous nous sommes trompés.

Le nombre de personnes âgées qui occupent un lit dans les hôpitaux du Canada, est affairant et cette pandémie humaine augmente continuellement. Ce n'est pas bon pour l'économie.

15...

Cette conjoncture déstabilise tout le système de SANTÉ qui absorbe des coûts qui ne devraient pas lui être attribués. **Plusieurs de ces personnes ne sont pas hospitalisées par qu'elles ont une maladie particulière ou parce qu'elles ont besoin de soins spécialisés; les faits sont parce que ces personnes sont vieilles, démunies et sans ressource. Elles attendent la mort.**

Très souvent les proches et les services sociaux font pression auprès d'un élu pour qu'une personne âgée dans ce genre de condition de vie, puisse se procurer un lit dans un hôpital, comme si c'était un cadeau.

C'est la société que nos politiciens ont bâtie. Nos élus ferment les yeux parce que cet état de confusion les arrange. Des votes en banque pour les prochaines élections. Pourquoi se soucier des coûts et de la déstabilisation d'un système de santé qui déjà bat de l'aile et qui sera l'occasion d'un autre débat sans solution concrète? **Qui se soucie réellement des personnes âgées dans le besoin?**

Il est prouvé par tous les spécialistes en économie **que chaque dollar** investi pour une personne âgée (**99 cents**) revient dans les coffres du gouvernement. Il y a des façons de modifier ou de rectifier un comportement qui n'est pas rentable pour ne pas dire inhumain. Les élus sont-ils ouverts aux propositions des aînés?

LES RÉDUCTIONS D'IMPÔT sont uniquement de la propagande politique et de la fumée pour aveugler la nature d'un problème chronique que l'on ne veut pas solutionner. Ces diminutions d'impôt sont trop souvent des promesses bidonnes cachées sous des rajustements de calculs qui au bout de la ligne ne rapportent absolument rien.

SOLUTION PAYANTE POUR LE GOUVERNEMENT :

Les prestations à la Sécurité à la Vieillesse pourraient facilement être **augmentées de 200 \$ par mois** ce qui aurait comme conséquence une relance économique fulgurante.

Cette idée est trop géniale.

16...

C'est définitivement mieux que les pertes astronomiques de placements que nous avons supportés depuis quelques années en plus de verser des bonis outrageux à des soit disant administrateurs qui avaient fait leur possible.

En Juillet 2009, il était spécifié par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada que la caisse de retraite des employés du gouvernement fédéral **avait réalisé** un rendement de : (- 22.7 %.)

Toute une RÉALISATION; si les argents avaient été investis dans les besoins des personnes âgées le résultat approximatifs **des rendements** aurait été de - **.002%** et cette fraction aurait été compensée par la création direct d'un minimum de **100 000 emplois**.

Toutes les statistiques relatives au vieillissement de la population appuient l'investissement de l'augmentation des prestations à la Sécurité à la Vieillesse qui ne peut ne pas être autrement que rentable.

Il est où ce Gouvernement responsable? Les travailleurs et les travailleuses ont droit d'envisager leur retraite d'une manière plus structurée à pouvoir jouir de la vie après (35) ans de travail. Il est tout à fait normal de penser à passer à autre chose et à réaliser certains rêves. Elle est rendu où cette **LIBERTÉ 55** ?

En **1990** l'espérance de vie des hommes au Canada se situait à **74** ans, comparativement à **80** ans pour celle d'une femme. Selon statistique Canada, en **2007** cette moyenne en était passée à **77** ans pour les hommes et **82** ans pour les femmes. **La planification d'une retraite à un âge raisonnable en ait peut-être la cause.**

Nous croyons que le gouvernement fédéral se doit d'investir d'une façon directe et concrète dans la valeur des personnes âgées.

17...

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ-E-S DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE, ARAFP, RECLAME DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL UNE HAUSSE MINIMAL DE 200.00 \$ PAR MOIS AU PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (SV). ⁽⁴⁾

Est-ce si dégradant de penser à investir chez-nous, dans ce que nous avons de plus précieux : **LES PERSONNES ÂGÉES?**

N'est-il pas normal d'engager des sommes dans des services chez-nous, dans nos infrastructures, dans des besoins imminents et critiques qui rapporteront à court terme et à long terme? N'avons-nous pas une responsabilité sociale envers les personnes âgées? Pourquoi les gouvernements de notre pays évitent-ils de parler ou de débattre le sujet du vieillissement lors des élections?

Notre pays se doit de démontrer un **RESPECT** aux personnes âgées. La première étape est de leur permettre de pouvoir finir leur jour d'une façon décente et convenable.

Nous ne mettrons jamais fin aux spéculations du système économique actuel où les bonis sont dénoncés à tout instant.

Tous les actuaires et les statisticiens consultés ont souscrit qu'une augmentation de **200.00 \$ par mois à La Sécurité à la Vieillesse** représentait une solution irréfutable à une relance économique. Il est grandement temps d'agir.

CONCLUSION

Saviez-vous qu'au début 2009, **4,602,198** personnes avaient plus de **(65)** ans dans notre pays, le Canada?

Saviez-vous qu'un sondage récent indique que seulement **17%** d'entre elles ont un fond de Pensions?

18...

Toutes les autres dépendent de **la Sécurité à la Vieillesse**? Survive pour ne pas dire : attends de mourir avec un revenu de moins de **12 000 \$** par année relève du miracle.

Le gouvernement doit cesser de s'acharner à pénaliser les travailleurs et les travailleuses du secteur public qui se paient un régime de pension afin pouvoir se planifier une RETRAITE dans la dignité.

Il serait peut-être approprié et souhaitable que **des RETRAITÉS** puissent faire parti d'un comité consultatif qui soit **réellement un COMITÉ CONSULTATIF**. Ce dernier regrouperait les administrateurs des Régimes de Pension du Conseil du Trésor, les Syndicats concernés et des représentant-e-s des Associations de Retraité-e-s qui sont impliquées directement dans des actions de représentation et de service aux personnes à la retraite et aux personnes âgées.

N'est-il pas **ridicule** qu'une **LOI** puisse spécifier qu'un travailleur ou une travailleuse de la fonction publique fédérale à la retraite, **ne peut pas siéger sur le COMITÉ CONSULTIF** concernant la Loi sur la pension de la fonction publique, LPFP?

Elle est où la logique?

Peut-être que le bien-être des personnes à la retraite et des personnes âgées s'en porterait mieux; parce qu'il ne faut jamais l'oublier tout repose sur l'être humain à qui nous devons ce que nous sommes.

Le vieillissement n'est pas une pandémie ni une maladie; c'est une conclusion à la vie. Pourquoi ne pas travailler ensemble pour en faire une phase agréable dans un pays qui peut se le permettre?

Michel Chevalier
Président national
ARAFP

19...

L'ARAFP tient à remercier toutes les personnes (travailleurs & travailleuses) de la Direction des pensions de retraite, Travaux public et Services gouvernementaux du Canada pour leur aide et leur patience à nous expliquer les différents détails qui régissent la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP)

L'ARAFP remercie également l'Alliance de la Fonction Publique du Canada, AFPC, qui nous a guidé dans cette recherche.

Nous disons un gros merci aux personnes (travailleurs & travailleuses) de Statistique Canada de leur patience à nous faire comprendre les données que nous recherchions pour satisfaire à la rédaction de ce rapport.

Enfin, un énorme MERCI à tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu se prêter aux questions de notre enquête; sans vous ce mémoire n'aurait pas été possible.